

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite_013-5-chem | Marie Le Marcis. Item\[Marin le Marcis, hermaphrodite 5\]](#)

[Marin le Marcis, hermaphrodite 5]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0522

SourceBoite_013-5-chem | Marie Le Marcis.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Qu'elle fut appelée il y a environ un an et demi pour garder la femme de Daniel Fremont, demeurant en ceste ville, pour la garder en sa gésine et couche. Chez et en la maison duquel Fremont, ledit jeune homme qui s'apelloit de présent Marin le Marcis demouroit, comme chambrière, vestu en fille, nommé pour lors Marie, et furent mis coucher ensemble.

Par plusieurs fois ledit Marin aiguillonnoit et rageoit avec ladicte confessante, dedans le liet, toutesfois il ne se découvroit : aussi ladicte confessante ne s'estoit aperceue qu'il fust autre que fille. Mais sur la fin du service de la confessante, en ladicte maison, et par une nuit qu'elle et ledit Marin faisoient la lessive, icelui Marin luy dit auprès du feu qu'il estoit garçon, et de fait luy ayant montré son membre viril, demanda à la confessante si elle vouloit que ils se mariassent ensemble. A quoy la confessante s'accorda, luy remonstrant qu'il n'avoit deu porter l'habit de fille si long temps. Lequel luy dist qu'il l'eust quitté, et prins l'habit d'homme il y a ja long temps, sans la honte du peuple. Et pour ce que ledit Marin fut saisi de maladie dès le lendemain, la confessante avoit encores continué son service chez ledit Fremont un mois, où elle garçoit ledit Marin de ladicte maladie violente, comme de chaud mal, gisant toujours au liet, et couchoient ensemble. Et sur la guarison, la confessante touchoit et manioit souvent ledit membre viril, qu'elle voyoit estre tel, et de telle grosseur et longueur qu'estoit celui de son deffunct mary, sans qu'elle s'aperceust en aucune manière, qu'il y eust quelque marque de sexe féminin. Et nonobstant que ledit Marin s'efforçast par plusieurs fois d'avoir sa compagnie, elle ne le voulut permettre, nonobstant les jurements, et serments qu'il luy faisoit de l'espouser.

S'estant retiré du service dudit Fremont pour aller

BnF
MSS

demeurer chez un Ministre de Harfleur, où souvent ledit Marin mandoit ladicte le Febvre de s'y transporter, où elle alloit parler à luy par les rues, du temps de consommer leur mariage, et luy promettoit tousjours ledit Marin quitter ledit habit de femme.

En après qu'il eut servi six mois chez ledit Ministre, il vint demeurer en la maison d'Isaac Boyvin, Marchand de ceste ville, là où il avoit aussi servi demy an, comme chambrière, pendant lequel temps il venoit voir ladicte confessante en sa chambre, où ils parloyent de leur mariage. Et combien qu'il s'efforçast cognoistre ladicte confessante charnellement, elle l'avoit tousjours refusé, voyant quelque fois sondit membre viril, sans cognoistre qu'il eust nature de femme, et ne pensoit qu'il eust aucune trace féminine, ou autres parties génitales que d'homme. Et sur la reproche que elle luy faisoit, d'avoir porté l'habit de fille, il respondoit que son père et sa mère en estoient cause, qui l'avoient ainsi vestu, mais qu'il quitteroit bien tost ledit habit, et qu'il l'espouseroit, disant qu'il vouloit que ce fust en l'Église Romaine, si elle vouloit luy tenir promesse, et changer sa religion.

S'estant ledit Marin retiré du service dudit Boyvin à la maison de son père, il la venoit voir plus souvent, la mena voir son père et sa mère, et signamment dit que le jour de Toussaincts il alla à sa chambre, où ils arrestèrent et promirent d'eux marier ensemble, le plustost qu'ils pourroient, et pour confirmation des promesses ci-devant faictes ils couchèrent ensemble, et cognut ledit Marin ladicte confessante charnellement par quatre fois, aussi naturellement comme avoit fait ledit deffunct son mari, tellement qu'elle appercevoit et cognoissoit qu'il estoit homme, et avoit un membre viril bon et naturel, de longueur et grosseur telle qu'ont les autres hommes, avec tels actes qu'avoit ledit def-

